TRÈS CHÈRE CANTINE

Lors du conseil municipal du 30 septembre, le maire a expliqué la raison d'une nouvelle augmentation de 5% du prix des repas de cantine. **La troisième hausse en 2 ans** a pour conséquence de porter le prix du repas de cantine à **6,20€** contre **4,60€** en **2022.**

Plus 35% en 2 ans, la digestion sera difficile après l'inflation et **la hausse des taxes foncières (+35% depuis 2022** pour Soisy). Les salaires n'ont absolument pas connu une courbe identique. Il aurait mieux valu, pour cette fois, s'abstenir et préserver le pouvoir d'achat des soiséennes et soiséens.

Augmenter de 5% à la rentrée est inexplicable. Dans sa note de conjoncture de septembre, l'Insee prévoit **1,6% d'inflation** pour l'année 2024. **Pourquoi alors 5% de hausse quand les prix baissent ?**

Nous vous partageons un calcul raisonnable :

- 1500 repas par jour X 4 jours X 40 semaines (36 semaines d'école et 4 semaines de vacances) = 240 000 repas l'an
- En 2022 : 240 000 x 4,60€ par repas = 1,10 million €
- En 2024 : 240 000 x 6,20€ par repas = 1,48 million €
- **Solde : + 380 000 € facturés aux parents au bas mot**

Dans sa réponse, le maire a expliqué que le coût de la cantine pour la mairie était de 12,50€. Il prend en compte le prix d'achat du repas, la qualité, le personnel, les équipements et les frais des bâtiments. Personne ne dit le contraire mais était-ce une raison pour percer un peu plus le portefeuille des ménages ? Les habitants jugeront si l'explication est convaincante en payant les factures de cantine.

La somme récupérée aidera peut-être à financer les travaux de rénovation des terrains de football et de la piste d'athlétisme ? Ou elle sera un bonus pour le budget de fonctionnement de l'espace culturel dont nous attendons toujours la visite. Un jour peut-être, c'est la base des promesses.

DAVID CORCEIRO, DANICK DELAROCHE, SYLVAIN HEUBERT.
VIVRE SOISY

Texte non parvenu

TAXE FONCIÈRE ET MATRAQUAGE FISCAL : LE RENIEMENT PERMANENT !

Alors qu'**il avait fait campagne en 2020 en s'engageant à ne jamais augmenter les impôts : « nous maintiendrons la stabilité des taux d'imposition »**, le maire a renié son engagement, en 2023, en votant une hausse de **+18.7% de la taxe foncière**. Le taux passait de 31,32 à 37,17%. Ont-ils cherché à mettre en place un plan d'économies à l'échelle municipale avant d'arriver à cette décision radicale ? JAMAIS ! La solution de facilité est bien meilleure selon eux, et les Soiséens oublieront en 2026 (pensent-ils à tort) !

« Nous ne cherchons pas à avoir des marges » : PROMESSE NON TENUE. Lors du vote du budget 2023, les prévisions étaient délibérément alarmistes. Un an après, nous recevons le compte administratif, document qui présente les réelles dépenses et recettes de l'année, loin des prévisions souvent hasardeuses du budget. Et ce **compte administratif 2023 fait état d'un excédent budgétaire de... 13,8 millions d'euros !** On nous aurait donc menti ?

La taxe foncière continue d'augmenter. En 2023, le maire promettait que si la situation était finalement meilleure, alors **« évidemment nous ferons le nécessaire »** pour revenir sur cette hausse du taux. Il n'en a rien été. En mars 2024, l'équipe municipale a proposé une baisse de 0,52 du taux de la taxe foncière. La hausse depuis le début du mandat est de 17%. Et la revalorisation des bases de 3,9%, votée par l'Assemblée Nationale, fait que votre taxe foncière continue mécaniquement d'augmenter en 2024...

Stop ou encore ? Votre voix comptera lors de l'élection municipale de mars 2026.

OMAR BEKARE, ALEXANDRE AMÉDÉO.
VOS ÉLUS SOISY ENSEMBLE,
soisyensemble@lesoiseen.info

Texte non parvenu